

Elus en exercice		65
Présents	Du point 1 au point 9	56
	Du point 10 au point 50	58
	Du point 51 au point 69	59
Dont en visioconférence	Du point 1 au point 9	40
	Du point 10 au point 50	42
	Du point 51 au point 69	43
Elus votants	Du point 1 au point 9	62
	Du point 10 au point 50	64
	Du point 51 au point 69	65

Secrétaire de séance : Madame Michelle FABRIGAT

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2021

**MONSIEUR LE PRESIDENT**, ouvre la séance, procède à l'appel des élus présents ainsi qu'en visioconférence et constate que le quorum est atteint.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

1. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, SUR PROPOSITION DU PRESIDENT, DE NOMMER MADAME MICHELLE FABRIGAT SECRETAIRE DE SEANCE.**
2. **A APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES LE COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 FEVRIER 2021.**
3. **A PRIS ACTE, POUR LA PERIODE DU 29 JANVIER 2021 AU 11 MARS 2021, DU RELEVÉ DES DECISIONS SUIVANT PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU PRESIDENT :**

Décision n°210141	Attestation d'annulation et d'indemnisation des représentations du spectacle "Le nécessaire déséquilibre des choses" programmées les 7 et 8 janvier 2021 au pôle culturel Les Passerelles à Pontault-Combault
Décision n°210142	Avenant à la convention de partenariat numérique et d'accompagnement digital avec la société Orange
Décision n°210144	Convention de projection avec Shifter Production pour la diffusion du documentaire "1Bis, Chroniques arméniennes" suivie d'une discussion avec Jocelyne Sarian, réalisatrice sur la plateforme de visioconférence, Zoom, Samedi 6 Février 2021 à 16H
Décision n°210145	Contrat de location d'une nacelle Téléscopique pour l'espace escalade du Nautil -société SALT I
Décision n°210146	Contrat de prestation avec la société Chrono compétition pour des services d'inscriptions et de chronométrage pour Oxytrail 2021
Décision n°210147	Demande de subvention au conseil départemental de Seine et Marne pour l'organisation de l'évènement Oxytrail 2021
Décision n°210148	Demande de subvention à la Région Ile de France pour l'organisation de l'évènement Oxytrail 2021
Décision n°210149	Convention d'analyses d'eau pour la détection de légionellose au sein de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault avec la Direction de l'Eau, de l'Environnement et de l'Agriculture du département Seine et Marne
Décision n°210150	Avenant n°2 à la convention de partenariat et de mise à disposition de moyens et de services entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la société Aléa Prévention dans le cadre de la location de bureaux à la Maison de l'Entreprise Innovante (MEI)
Décision n°210201	Convention d'activités artistiques en E.P.S. avec l'Inspection de l'Education Nationale d'Ozoir-la-Ferrière pour la mise à disposition d'intervenants en milieux scolaires de la CAPVM
Décision n°210202	Marché 18-043 relatif à la maintenance et l'exploitation des équipements de chauffage, ventilation, climatisation (C.V.C) dans les bâtiments de la CAPVM - Lot n°1 : Maintenance et exploitation des équipements CVC - Modification des pénalités à appliquer au titulaire DALKIA et en conséquence la modification des titres n°464 (bordereau 85) et 329 (bordereau 56)
Décision n°210203	Convention de partenariat entre la CAPVM et les Restaurants du Cœur dans le cadre de l'Oxy'Trail 2021

Décision n°210204	Conventions de partenariat avec le CREPS d'Ile de France pour la mise en place de deux sessions de formation préparant à l'obtention du certificat d'aptitude à la profession de maître-nageur sauveteur au sein de l'espace aquatique de l'équipement sportif Le Nautil à Pontault-Combault
Décision n°210205	Bulletin correctif d'adhésion à l'assurance bris de machine pour le marché n°19-016 relatif à la location en crédit-bail avec option d'achat de matériel de sport cardiovasculaire pour la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, avec la société Technogym (mandataire) abrogation de la décision du Président n° 201049 du 29 octobre 2020
Décision n°210206	Avenant n° 1 au bail professionnel avec le Docteur Pascal Rideau pour les locaux sis à Vaires-sur-Marne, 10/12 rue de Chelles
Décision n°210207	Contrat de service d'hébergement et de maintenance n°170677001 pour les logiciels de gestion des bibliothèques "Nanook", "Bokeh", "AFI-Multimédia" avec la société AFI
Décision n°210208	Convention de dispositif prévisionnel de secours entre la Communauté d'agglomération Paris – Vallée de la Marne et l'association Umps77 pour l'organisation de l'évènement Oxy'Trail 2021
Décision n°210208bis	Contrat de cession avec la SA HORATIO PRODUCTION pour la programmation du spectacle "Mademoiselle Julie" le 11 février 2021 au pôle culturel Les Passerelles à Pontault-Combault
Décision n°210209	Souscription d'un abonnement par la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne au site d'information spécialisé édité par "BPI France" Pour l'année 2021
Décision n°210210	Organisation d'interventions pédagogiques en théâtre du 15 au 19 février 2021 par la compagnie le 7 au soir
Décision n°210211	Contrat d'intervention avec Laurent Perreux, conférencier, pour une conférence littéraire le samedi 13 mars 2021 à 16h sur une plateforme à distance
Décision n°210212	Conventions d'adhésion avec la société DOCAPOSTE FAST pour le renouvellement des abonnements aux services Fast-Actes, Fast-Elus, Fast Hélios et Fast-Parapheur utilisés par la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne - Année 2021
Décision n°210213	Contrat de location-entretien d'une machine à affranchir le courrier pour la CAPVM
Décision n°210214	Mise à jour du tableau des effectifs - Budget principal
Décision n°210215	Signature d'une proposition commerciale pour la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) sur les centres de vaccination de Chelles et de Pontault-Combault
Décision n°210216	Dégrèvement de la surtaxe d'assainissement pour le lycée Jean Moulin à Torcy
Décision n°210217	Dégrèvement de la surtaxe d'assainissement - Mairie de Lognes -Terrain de foot du Segrais, Parc des Sports du Segrais, Boulevard du Segrais
Décision n°210218	Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Seine Normandie et au Conseil départemental de Seine et Marne- Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement du quartier Avenir-Espérance Avenue de la Reine et avenue Ancel de Garlande à Roissy-en-Brie - Programme 2021
Décision n°210219	Dégrèvement de la surtaxe Assainissement M.BRAULT au profit de Monsieur BRAULT domicilié à Champs sur Marne
Décision n°210220	Convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) pour la mise à disposition d'un local à destination des conducteurs de bus dans le cadre de la gestion de l'éco-station bus de Torcy
Décision n°210221	Renouvellement de l'adhésion à l'association Restau'co
Décision n°210222	Avenant à la convention relative à l'octroi d'une aide à la SA d'HLM 3F Seine-et-Marne pour l'opération de construction de 43 logements locatifs sociaux sise rue du Général de Gaulle à Courtry
Décision n°210223	Convention avec l'association MOUVEMENT ET COMPAGNIE pour l'organisation d'actions culturelles et artistiques autour du spectacle "Maintenante(s)" dans le cadre de la saison culturelle 2020-2021 du pôle culturel Les Passerelles, scène de Paris-Vallée de la Marne
Décision n°210224	Emission d'un avoir ou d'un remboursement des places aux spectateurs suite à l'annulation des spectacles de la saison 2019/2020 du pôle culturel Les Passerelles à Pontault-Combault
Décision n°210225	Emission d'un avoir ou d'un remboursement des places aux spectateurs suite à l'annulation des spectacles de la saison 2020/2021 du pôle culturel Les Passerelles à Pontault-Combault
Décision n°210226	Contrat d'intervention avec Irène Bonacina, auteure illustratrice, pour deux rencontres-ateliers le samedi 6 mars 2021 à 14h et à 15h30 à la médiathèque de la Ferme du Buisson à Noisiel
Décision n°210227	Contrat de coproduction d'un projet pédagogique musical avec la Compagnie FLEMING WELT pour deux représentations du spectacle musical "Urbex legend" les 16 et 17 avril 2021 à l'auditorium Jean-Cocteau à Noisiel
Décision n°210228	Avenants de transfert des contrats S01310 et S01631 avec la société ANEOL pour l'hébergement et la maintenance du site Internet de l'Office de Tourisme
Décision n°210229	Convention avec la Compagnie For Happy People and Co pour l'organisation du parcours d'éducation artistique et culturelle « Manifeste, l'art de l'éloquence » sur la saison culturelle 2020-2021

Décision n°210230	Renouvellement de cotisation à l'association CoTer Club pour l'année 2021
Décision n°210231	Contrat de cession avec l'association Changement de décor pour la programmation du spectacle « la sérénade vagabonde » les 25 26 et 27 février 2021 sur les communes de Courtry, Brou-sur-Chantereine, Croissy-Beaubourg, Lognes et Pontault-Combault
Décision n°210232	Convention de partenariat avec le Pôle Paris Alternance Business school (et au sein du Ppa, un groupe d'étudiants de l'agence junior Well Be & Sport) dans le cadre de l'organisation de l'Oxy'trail 2021
Décision n°210233	Convention de partenariat avec le Pôle Paris Alternance Business school (et au sein du Ppa, un groupe d'étudiants de l'agence junior EVEHYS) dans le cadre de l'organisation de l'Oxy'trail 2021
Décision n°210234	Contrat de mise à disposition d'une exposition avec les Editions Albin Michel pour la location de l'exposition « Nos chemins » du 2 mars au 27 mars 2021 à la médiathèque de la Ferme du Buisson à Noisiel
Décision n°210235	Contrat de mise à disposition d'une exposition, pour la location d'une exposition d'originaux de Juliette Binet, auteure illustratrice, du 15 mars au 15 avril 2021 et d'intervention pour deux rencontres-ateliers le samedi 10 avril à 14h et 16h à la médiathèque d'Emery Raphaël-Cuevas à Emerainville
Décision n°210236	Convention d'occupation temporaire du domaine public avec le CLUB DE TAEKWONDO-HAPKIDO de Torcy/Noisiel
Décision n°210237	Convention de stage entre la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et le Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris
Décision n°210301	Proposition d'adhésion à la charte d'attractivité de l'Ile-de-France
Décision n°210302	Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « reconquête des friches franciliennes » de la Région Ile de France – ZAI de Torcy
Décision n°210303	Contrat d'occupation temporaire du domaine public avec Mme VERNIERES Laurine
Décision n°210304	Contrat de louage n° 2 du local de la vélostation à Torcy avec la Société FRF 2 - Torcy
Décision n°210305	Convention de transfert de gestion du parking C1 à Champs sur Marne avec l'Epamarne
Décision n°210306	Convention de partenariat avec l'association BGE PARIF pour l'animation conjointe du Bureau d'Accueil et de Services aux Entreprises de Paris-Vallée de la Marne pour l'année 2021
Décision n°210307	Convention de partenariat avec l'association ADIE pour l'animation conjointe du Bureau d'Accueil et de Services aux Entreprises de Paris-Vallée de la Marne pour l'année 2021
Décision n°210308	Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour le Conservatoire Jacques Higelin à Chelles
Décision n°210309	Convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour l'aire d'accueil des gens du voyage d'Emerainville
Décision n°210310	Convention précaire de partenariat et de mise à disposition de moyens et de services entre la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne et la société Alpes Contrôles dans le cadre de la location de bureaux à la Maison de l'Entreprise Innovante (MEI)
Décision n°210311	Dossier de demande de subvention auprès de l'OFB dans le cadre de l'appel à projet "Atlas de la biodiversité communale"

Dans le domaine de la commande publique, les décisions prises par le Président, ont été les suivantes :

Numéro de marché	Objet de la consultation	Procédure	Date de notification	Montant (€ HT)	Titulaire du marché et code postal
20-011	Maintenance, l'assistance, les prestations annexes et sur la fourniture de modules licences supplémentaires du progiciel « Droits de Cités	MN inf 40000	15/07/2020	Forfait tte rec comprises : 25'585 Maxi de 4'000/an	OPERIS 44700 ORVAULT
20-020	Entretien et mise en conformité des installations de matériel scénique et des dans les établissements de la CA PARIS-VALLE DE LA MARNE Lot 2 : Bâtiments utilisés par la CAPVM ne comprenant pas une plateforme élévatrice mobile de personnel	MAPA	12/02/2021	Partie forfaitaire : 12 600 € HT. Partie à prix unitaires : sans mini avec maxi 14 000 € HT / an	SAS TAMBE 608 rue Denis Papin 73290 LA MOTTE SERVOLEX 04 79 68 95 13 Siret : 352 683 056 00043
20-024	Télésurveillance, installation et maintenance des alarmes anti-intrusion et la vidéosurveillance dans dans les bâtiments intercommunaux de la CAPVM	MAPA	09/03/2021	DPGF 158 867,50 PU : Sans mini Maxi de 10 000 € HT par an	SAS IDEX ENERGIES 12 rue des Chardonnerets CS 55082 - Tremblay-en-France 95948 ROISSY CDG 01 48 63 10 30 Siret : 315 871 640 01264

20-040	Location et maintenance d'une presse de production numérique	MAPA	01/03/2021	Bon de commande 30 000 € mini 150 000 € maxi pour toute la durée du marché	SHARP BUSINESS SYSTEMS France Bâtiment le Rostand - 22 av des Nations CS 52094 VILLEPINTE 95948 ROISSY CDG Cedex 01 49 90 34 00 Siret : 333 321 636 00586
20-045	Mission d'étude portant sur l'élaboration du Schéma d'Accueil et de Services des Entreprises de la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne	MAPA	04/02/2021	Partie forfaitaire 41 242,50 € HT Partie à PU Sans mini Maxi 10 500 € HT	CREASPACE en groupement conjoint avec MODAAL 19 avenue des Indes Parc de Courtaboeuf 91940 LES ULIS 0676731857 Siret : 751 563 925 00021
20-046	Complément d'étude commerciale relative au centre commerciale des Deux Parcs	MN inf 40000	11/12/2020	34 075,00	SEGAT 75020 PARIS
20-047	Etude de faisabilité du déploiement d'un géothermie profonde sur les communes de Pontault/Roissy/Emerainville	MN inf 40000	02/02/2021	36 860,00	Groupement SERMET/CFG/PINTAT 94000 CRETEIL
20001-MS003	Travaux de mise en séparatif – quartier Avenir Espérance à Roissy en Brie	MS	09/02/2021	Sans mini Avec maxi de 1'300'000 € HT	JEAN LEFEBVRE IDF AE de la Tuilerie 15 rue Henri Becquerel 77500 CHELLES 01 64 72 79 00 chelles-etudes@ejl.fr

- 4. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE ROLE ET LE CHAMPS D'INTERVENTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**, ainsi que les conditions et les modalités de consultation du conseil de développement suivantes : Il est consulté sur les documents de prospective et de planification résultant du projet de territoire, la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il est composé de 18 à 21 membres, nommés par le président de la CAPVM, représentatifs des 12 communes de l'agglomération, qui devront être le reflet de la diversité des acteurs locaux, de la population du territoire concerné dans ses différentes classes d'âge, en respectant la parité et sans qu'il s'agisse des conseillers municipaux des douze communes.
- 5. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS – VALLEE DE LA MARNE.**  
*Monsieur Pascal ROUSSEAU ne prend pas part au vote*
- 6. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LES STATUTS DE LA MAISON INTERCOMMUNALE DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (M2IE) DE PARIS – VALLEE DE LA MARNE.**
- 7. A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES A LA NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA CAPVM A LA MAISON INTERCOMMUNALE DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI (M2IE) DE PARIS – VALLÉE DE LA MARNE** suivant une répartition par commune comme suit :

Brou-sur-Chantereine	Christophe PROD'HOMME	Lognes	Judith BONNET
Champs-sur-Marne	Mourad HAMMOUDI	Noisiel	Carline VICTOR LE ROCH
Chelles	Laetitia MILLET	Pontault-Combault	Pascal ROUSSEAU
Courtry	Raphaël GUYADER	Roissy-en- Brie	Jonathan ZERDOUN
Croissy-Beaubourg	Cécilia DAULIN	Torcy	Eric MORENCY
Emerainville	Michelle FABRIGAT	Vaires-sur-Marne	Joëlle DOLMAYRAC

Sont également nommés, en vertu des statuts, le conseiller délégué chargé du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche, à savoir **M. Gérard EUDE** et le conseiller délégué chargé de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, à savoir **M. Benoît BREYSSE**.

- 8. A PROCEDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ADHERER A LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CAPVM A LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT (CEE) AUPRÈS DE L'AERODROME DE LOGNES – EMERAINVILLE** comme suit :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Alain KEYLOR	Florian BRICOGNE
André YUSTE	Michel BOUGLOUAN
Michel GERES	Fernande TREZENTOS OLIVEIRA
Guillaume LE LAY-FELZINE	Jonathan ZERDOUN

9. **A PROCÉDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS A LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CAPVM A LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT (CEE) AUPRÈS DE L'AERODROME DE CHELLES – LE PIN** comme suit : Jacques PHILIPPON en tant que titulaire et Colette BOISSOT suppléante.

*Arrivées de Madame Corinne LEHMANN et Monsieur Ouassini BEKKOUCHE à 19h30*

10. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS D'ADOPTER PAR CHAPITRE DANS CHAQUE SECTION LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	69 642 161.99 €	Dépenses	138 440 509.32 €
Recettes	69 642 161.99 €	Recettes	138 440 509.32 €

11. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS D'ADOPTER PAR CHAPITRE DANS CHAQUE SECTION LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT VAL MAUBUEE 2021** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Exploitation</u>	
Dépenses	2 224 074.97 €	Dépenses	2 554 471.55 €
Recettes	2 224 074.97 €	Recettes	2 554 471.55 €

12. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS D'ADOPTER PAR CHAPITRE DANS CHAQUE SECTION LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT VAL MARNE ET CHANTEREINE 2021** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Exploitation</u>	
Dépenses	3 863 562.07 €	Dépenses	4 155 836.00 €
Recettes	3 863 562.07 €	Recettes	4 155 836.00 €

13. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS D'ADOPTER PAR CHAPITRE DANS CHAQUE SECTION LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT BRIE FRANCILIENNE 2021** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Exploitation</u>	
Dépenses	3 453 323.78 €	Dépenses	2 039 550.45 €
Recettes	3 453 323.78 €	Recettes	2 039 550.45 €

14. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS D'ADOPTER PAR CHAPITRE DANS CHAQUE SECTION LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE EAU 2021** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Exploitation</u>	
Dépenses	1 218 432.36 €	Dépenses	416 639.58 €
Recettes	1 218 432.36 €	Recettes	416 639.58 €

15. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS D'ADOPTER PAR CHAPITRE DANS CHAQUE SECTION LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE RESTAURANT COMMUNAUTAIRE 2021** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	367 482.00 €	Dépenses	1 519 319.18 €
Recettes	367 482.00 €	Recettes	1 519 319.18 €

16. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS D'ADOPTER PAR CHAPITRE DANS CHAQUE SECTION LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE IMMEUBLE DE RAPPORT 2021** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	668 266.00 €	Dépenses	1 445 071.50 €
Recettes	668 266.00 €	Recettes	1 445 071.50 €

17. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS D'ADOPTER PAR CHAPITRE DANS CHAQUE SECTION LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE CANALISATION TRANSPORT 2021** dont la balance se présente comme suit :

<u>Investissement</u>		<u>Exploitation</u>	
Dépenses	99 595.62 €	Dépenses	1 375 384.62 €
Recettes	99 595.62 €	Recettes	1 375 384.62 €

18. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ADOPTER PAR CHAPITRE DANS CHAQUE SECTION LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE OFFICE DE TOURISME 2021 dont la balance se présente comme suit :**

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	27 000.00 €	Dépenses	394 031.00 €
Recettes	27 000.00 €	Recettes	394 031.00 €

19. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ADOPTER PAR CHAPITRE DANS CHAQUE SECTION LE BUDGET PRIMITIF ANNEXE ACTIVITES AQUATIQUES 2021 dont la balance se présente comme suit :**

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	11 575 608.00 €	Dépenses	4 272 322.89 €
Recettes	11 575 608.00 €	Recettes	4 272 322.89 €

20. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LES TAUX 2021 DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE comme suit :** Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,00 % ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 3,80 % ; Cotisation foncière des entreprises : 26,43 %

21. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPLIQUER POUR 2021 UN TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) DE 9,45% SUR LA COMMUNE DE PONTAULT-COMBAULT et de reverser intégralement le produit de cette taxe au SIETOM.**

22. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE PROGRAMME D'EMPRUNTS 2021 comme suit :**

- 22 217 464,43 € pour le budget principal
- 0.00 € pour le budget annexe eau
- 116 248.00 € pour le budget annexe assainissement- Secteur Marne la Vallée / Val Maubuée
- 1 425 778.00 € pour le budget annexe assainissement- Secteur Brie Francilienne
- 1 826 301.00 € pour le budget annexe assainissement – Secteur Marne et Chantereine
- 0.00 € pour le budget annexe de la canalisation de transport
- 470 369.00 € pour le budget annexe des immeubles de rapport
- 229 930.00 € pour le budget annexe du restaurant communautaire
- 419 208.75 € pour le budget annexe des activités aquatiques intercommunales
- 10 352.60 € pour le budget annexe de l'office du tourisme

23. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES LE VERSEMENT EN 2021 D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 10 800 000 EUROS DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET ANNEXE « ACTIVITES AQUATIQUES ».**

24. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE METTRE EN PLACE LE TELETRAVAIL AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT ET D'APPROUVER LA CHARTE AFFERENTE.**

25. **A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE FIXER LES TAUX DE PROMOTION POUR LA PROCÉDURE D'AVANCEMENT DE GRADE comme suit :**

**FILIÈRE ADMINISTRATIVE**

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
ADMINISTRATEURS	ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL	100 Dans la limite de 20% de l'effectif au 31/12 de l'année N-1
ADMINISTRATEURS	ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	100
ATTACHES	ATTACHÉ HORS CLASSE	100 Dans la limite de 10% de l'effectif au 31/12 de l'année N-1
ATTACHES	ATTACHÉ PRINCIPAL	100
RÉDACTEURS	RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1 <sup>re</sup> CLASSE	100
RÉDACTEURS	RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	100
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1 <sup>re</sup> CLASSE	100
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	ADJOINTS ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	100

**FILIÈRE TECHNIQUE**

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
INGENIEURS EN CHEF	INGENIEUR GENERAL	100 Dans la limite de 20% de l'effectif au 31/12 de l'année N-1
INGENIEURS EN CHEF	INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	100
INGENIEURS	INGENIEUR HORS CLASSE	100 Dans la limite de 10% de l'effectif au 31/12 de l'année N-1
INGENIEURS	INGENIEUR PRINCIPAL	100
TECHNICIENS	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1 <sup>re</sup> CLASSE	100
TECHNICIENS	TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	100
AGENTS DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	100
ADJOINTS TECHNIQUES	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>re</sup> CLASSE	100
ADJOINTS TECHNIQUES	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	100

**FILIÈRE CULTURELLE – Bibliothèques et Patrimoine**

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
CONSERVATEURS DE BIBLIOTHEQUES	CONSERVATEUR DE BIBLIOTHEQUES EN CHEF	100
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	CONSERVATEUR DU PATRIMOINE EN CHEF	100
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	100
BIBLIOTHECAIRES	BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	100
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 1 <sup>re</sup> CLASSE	100
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	100
ADJOINTS DU PATRIMOINE	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1 <sup>re</sup> CLASSE	100
ADJOINTS DU PATRIMOINE	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	100

**FILIÈRE CULTURELLE - Enseignement artistique**

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 1 <sup>re</sup> CATEGORIE	100
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	100
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>re</sup> CLASSE	100
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	100

**FILIÈRE SPORTIVE**

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
CONSEILLER DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	CONSEILLER PRINCIPAL DES APS	100
EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	EDUCATEUR PRINCIPAL DES APS DE 1 <sup>re</sup> CLASSE	100
EDUCATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	EDUCATEUR PRINCIPAL DES APS DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	100
OPERATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	OPERATEUR DES APS PRINCIPAL	100
OPERATEURS DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES	OPERATEUR DES APS QUALIFIÉ	100

**FILIÈRE ANIMATION**

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
ANIMATEURS	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1 <sup>re</sup> CLASSE	100
ANIMATEURS	ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	100
ADJOINTS D'ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1 <sup>re</sup> CLASSE	100
ADJOINTS D'ANIMATION	ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	100

**FILIÈRE POLICE MUNICIPALE**

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
AGENT DE POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	100

## FILIÈRE SANITAIRE ET SOCIALE

### Secteur Médico-social

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
MÉDECINS	MÉDECIN HORS CLASSE	100
MÉDECINS	MÉDECIN DE 1 <sup>re</sup> CLASSE	100

### Secteur social

EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	100
ASSISTANTS SOCIO-ÉDUCATIFS	ASSISTANT SOCIO-ÉDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	100
AGENTS SPECIALISÉS DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM)	ATSEM PRINCIPAL DE 1 <sup>re</sup> CLASSE	100
AGENTS SOCIAUX	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1 <sup>re</sup> CLASSE	100
AGENTS SOCIAUX	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2 <sup>e</sup> CLASSE	100

## 26. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE FIXER LE TAUX D'ACCES A L'ECHELON SPECIAL comme suit :

### FILIÈRE ADMINISTRATIVE

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
ADMINISTRATEURS	ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL – HORS ECHELLE D	100
ATTACHES	ATTACHÉ HORS CLASSE : HORS ECHELLE A	100

### FILIÈRE TECHNIQUE

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
INGENIEURS EN CHEF	INGENIEUR GÉNÉRAL : HORS ECHELLE D	100
INGENIEURS	INGENIEUR HORS CLASSE : HORS ECHELLE A	100

## 27. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE METTRE EN ŒUVRE LE DECRET N°2020-1547 DU 9 DECEMBRE 2020 RELATIF AU VERSEMENT DU « FORFAIT MOBILITES DURABLES » DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

pour les déplacements entre la résidence habituelle et le lieu de travail aux agents qui utilisent leur cycle ou cycle à pédalage assisté personnel ; ou qui utilisent le covoiturage conducteur ou passager. Le montant de ce forfait est fixé à 200 euros, à condition d'utiliser l'un des deux moyens de transport éligibles précédemment cités sur une durée minimale de 100 jours par année civile après avoir déposé une déclaration sur l'honneur auprès de son employeur au plus tard le 31 décembre de l'année.

Le nombre minimal de jours pourra être modulé selon la quotité horaire de travail de l'agent mais également le nombre de jours et le montant du forfait pourront être modulés à proportion de la durée de présence de l'agent.

Son versement n'est pas cumulable avec la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement de transport public ou d'abonnement à un service public de location de vélos.

Il ne peut être versé aux agents qui bénéficient d'un logement de fonction sur le lieu de travail, d'un véhicule de fonction, d'un transport collectif gratuit entre le domicile et le lieu de travail, d'un transport gratuit par l'employeur, du remboursement du pass Navigo à 50%.

## 28. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'INTEGRER LES ENSEIGNANTS DE L'EMOCH EN TANT QUE CONTRACTUELS, SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, ET DE FIXER, POUR CHAQUE POSTE CI-DESSOUS, LES CONDITIONS DE RECRUTEMENT SUIVANTES :

ENSEIGNANT DE PIANO A TEMPS COMPLET : • Catégorie : B • Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe • Echelon : 11<sup>ème</sup> • Contrat à durée indéterminée • Temps complet

ENSEIGNANT DE HAUTBOIS A TEMPS NON COMPLET A RAISON DE 3 HEURES HEBDOMADAIRES : • Catégorie : B • Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe • Echelon : 5<sup>ème</sup> • Contrat à durée indéterminée • Temps non complet à raison de 3 heures hebdomadaires

ENSEIGNANT DE TUBA A TEMPS NON COMPLET A RAISON DE 5 HEURES : • Catégorie : B • Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe • Echelon : 11<sup>ème</sup> • Contrat à durée indéterminée • Temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires

ENSEIGNANT DE PIANO A TEMPS NON COMPLET A RAISON DE 18 HEURES 30 HEBDOMADAIRES : • Catégorie : B • Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe • Echelon : 8<sup>ème</sup> • Contrat à durée indéterminée • Temps non complet à raison de 18 heures 30 hebdomadaires

ENSEIGNANT DE PIANO ET ACCOMPAGNEMENT A TEMPS COMPLET : • Catégorie : A • Grade : Professeur d'enseignement artistique de classe normale • Echelon : 1<sup>er</sup> • Contrat à durée indéterminée • Temps complet



ENSEIGNANT DE SAXOPHONE A TEMPS COMPLET : Catégorie : B • Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe • Echelon : 6ème • Contrat à durée indéterminée • Temps complet

ENSEIGNANT DE TROMBONE A TEMPS NON COMPLET A RAISON DE 2 HEURES HEBDOMADAIRES : • Catégorie : A • Grade : Professeur d'enseignement artistique de classe normale • Echelon : 1er • Contrat à durée indéterminée • Temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaires

ENSEIGNANT DE FORMATION MUSICALE A TEMPS NON COMPLET A RAISON DE 6 HEURES HEBDOMADAIRES : • Catégorie : B • Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe • Echelon : 13ème • Durée du contrat : Contrat à durée indéterminée • Durée du temps de travail : temps non complet à raison de 6 heures hebdomadaires

ENSEIGNANT DE PERCUSSIONS ET BATTERIE A TEMPS NON COMPLET A RAISON DE 14 HEURES HEBDOMADAIRES : • Catégorie : B • Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe • Echelon : 5ème • Contrat à durée indéterminée • Temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires

ENSEIGNANT DE FORMATION MUSICALE A TEMPS NON COMPLET A RAISON DE 8 HEURES HEBDOMADAIRES : • Catégorie : B • Grade : Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe • Echelon : 1er • Contrat à durée indéterminée • Temps non complet à raison de 8 heures hebdomadaires

**29. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMEES, DE POURVOIR LE POSTE D'EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES A UN CONTRACTUEL et de fixer les modalités de recrutement suivantes** : Catégorie : B • Grade : Educateur des activités physiques et sportives • Echelon : 4<sup>ème</sup> • Contrat à durée indéterminée à compter du 1er mai 2021 • Temps complet

**30. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMEES, DE POURVOIR LE POSTE DE CHARGE DE MISSION ALIMENTATION DURABLE A UN CONTRACTUEL et de fixer les modalités de recrutement suivantes** : Catégorie : A • Grade : Attaché • Echelon : 3<sup>ème</sup> • Contrat d'1 an à compter du 1er avril 2021, renouvelable selon la réglementation en vigueur • Temps complet

**31. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMEES, DE POURVOIR LE POSTE DE CHARGE DE CHARGE D'ETUDES URBAINES A UN CONTRACTUEL et de fixer les modalités de recrutement suivantes** : Catégorie : A • Grade : Attaché • Echelon : 3ème • Contrat d'1 an à compter du 1er avril 2021, renouvelable selon la réglementation en vigueur • Temps complet

**32. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE REVISER LES GRILLES TARIFAIRES DU RESEAU DES PISCINES ET DU NAUTIL comme suit :**

- A fixé l'éligibilité à la gratuité aux enfants de moins de 4 ans résidents et extérieurs.
- A fixé le tarif entrée unitaire tarif plein résident du réseau des piscines à 3,40 €.
- A fixé les frais de recouvrement d'impayés à 2€ par échéance.
- A modifié l'éligibilité aux tarifs réduits aux enfants de 4 à 18 ans pour les résidents.
- A décidé d'étendre au Nautil les tarifs « savoir nager » et « activité adulte » applicables au réseau des piscines.
- A adopté les grilles tarifaires résultant de ces modifications

**33. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ADHERER AU RESEAU FRANÇAIS VILLE-SANTE DE L'OMS**

**34. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LES CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ACCES AU DROIT INTERVENANT AU SEIN DU RESEAU DES MJD POUR L'ANNÉE 2021 comme suit :**

- ACJUSE pour un montant de 1100 euros
- ADIL 77 pour un montant de 11 400 euros
- CERAF MEDIATION pour un montant de 2 665 euros
- CIDFF91 pour un montant de 32 544 euros
- France VICTIME 77 (ex AVIMEJ) pour un montant de 20 000 euros

Monsieur le Président est autorisé à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre des présentes affaires.

**35. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION A HAUTEUR DE 1000 EUROS A L'ASSOCIATION « AIDES » DANS LE CADRE DE SES ACTIONS DE PREVENTION ET DE DEPISTAGE POUR L'ANNÉE 2021**

**36. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ENTERINER LE TRANSFERT DU ROLE DE FACILITATEUR DES CLAUSES SOCIALES ENTRE IINO 77 ET LA M2IE, notamment pour tout ce qui a trait à la gestion des clauses du Grand Paris Express.**

A décidé d'en informer la Société du Grand Paris et de solliciter officiellement la prorogation de deux années supplémentaires du partenariat et de soutien financier afférant.

- 37. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE REGLEMENT INTERIEUR DU RESEAU DES CONSERVATOIRES.**
- 38. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA REDUCTION DE LA PARTICIPATION DES USAGERS DES CONSERVATOIRES DE LA CAPVM comme suit :** pour les élèves dont une partie des cours a lieu en présentiel et l'autre à distance, une réduction forfaitaire de 25 % sera appliquée pour le 2ème trimestre facturé ; pour tous les élèves qui ne bénéficient que de cours à distance, une réduction forfaitaire de 50% sera appliquée pour le 2ème trimestre facturé.
- 39. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA DELIVRANCE D'UN DIPLOME D'ETUDES MUSICALES (DEM) OU D'UN DIPLOME D'ETUDES THEATRALES (DET) par le réseau des Conservatoires de Paris – Vallée de la Marne, en respectant les critères du Ministère de la Culture et de la Communication, prescripteur dans le domaine pédagogique, chaque étudiant étant libre de s'inscrire dans le conservatoire de son choix.**
- 40. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ADHERER AUX RESEAUX PROFESSIONNELS** CAREL, ADULOA, ALF, ACCES, Images en bibliothèques, ABF, ACIM, BIB 77, Les incorruptibles.  
A autorisé Monsieur le Président à signer tout document relatif aux présentes affaires
- 41. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LES STATUTS DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE « LA FERME DU BUISSON »** et autorise Monsieur le Président à signer ces derniers.
- 42. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE FIXER LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE A L'EPCC « LA FERME DU BUISSON » POUR L'ANNÉE 2021 A 1 904 647 EUROS,** a approuvé la convention relative à cette affaire et a autorisé Monsieur le Président à signer tout document.
- 43. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ATTRIBUER DES SUBVENTIONS AUX STRUCTURES SUIVANTES POUR L'ANNÉE 2021 :**
- Théâtre de Chelles pour un montant de 140 000 euros.
  - Collectif Printemps du Jazz, pour un montant de 3 500 euros.
  - Livre en tête pour un montant de 650 euros.
- Monsieur le Président est autorisé à signer tout document relatif aux présentes affaires
- 44. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE RENOUELER L'ADHESION A L'ASSOCIATION « DESCARTES DEVELOPPEMENT & INNOVATION » ET D'ATTRIBUER UNE SUBVENTION A HAUTEUR DE 480 000 EUROS POUR L'ANNEE 2021**  
A approuvé la convention d'attribution de subvention et a autorisé Monsieur le Président à signer cette dernière ainsi que tout document relatif à la présente affaire.  
*Monsieur Gérard EUDE, en sa qualité de Président de l'association, ne prend pas part au vote*
- 45. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LES CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES SUIVANTES POUR L'ANNÉE 2021 :**
- Initiatives Nord Seine-et-Marne pour un montant de 45 000 euros,
  - France Active Seine-et-Marne Essonne pour un montant de 16 100 euros
  - Réseau Entreprendre Seine-et-Marne, pour un montant de 10 000 euros
- Monsieur le Président est autorisé à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre des présentes affaires.
- 46. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ATTRACTIVITE DE LA ZONE D'ACTIVITE « PARIS-EST »** et son annexe financière précisant les modalités de rétrocession et de remise en gestion des espaces publics de la ZAC PARIS-EST en vue de sa suppression, les moyens et outils de pilotage de ces opérations et de leur financement.
- 47. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ACCORDER UNE REMISE GRACIEUSE DE LOYER à la société JFX enseigne Bulle de jeux sur le budget annexe immeuble de rapport.**
- 48. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT A SIGNER L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DOTATION DU FOND DE RESILIENCE** signée le 30 juin 2020 entre la CAPVM et la Région Ile-de-France, prolongeant la date de fin au 30 juin 2021.
- 49. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ADHERER A L'ASSOCIATION « RESEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'ECONOMIE SOLIDAIRE » (RTES).**
- 50. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LE PROTOCOLE FONCIER AVEC STIHL France CONCERNANT LES PARCELLES AM 43 ET 56p À TORCY, selon les modalités suivantes :**
- Ce protocole est conclu pour une durée d'un an à compter de sa signature par les parties.
  - La Communauté d'agglomération s'engage à acquérir les parcelles AM 43 et 56p pour les revendre, ensuite à STIHL

- France, qui s'y oblige, au prix fixé par les Domaines majoré de 10 %, couvrant ainsi les frais d'acquisition préalables.
- Le protocole foncier deviendra caduc, de fait, le jour de la signature de l'acte de cession des parcelles précitées à STIHL France.
- Monsieur le Président est autorisé à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente affaire.

Arrivée de Monsieur Sofiane GHOZELANE à 20h35

**51. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA PRISE DE PARTICIPATION DE LA SEM AMENAGEMENT 77 AU CAPITAL DE LA SCCV ET AU CAPITAL DE LA SCI NECESSAIRE A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RECONVERSION DE L'EX-PEPINIERE DE LA CCI A CHAMPS-SUR-MARNE.**

Le représentant de la CAPVM au conseil d'administration de la SEM est autorisé à voter en faveur de cette prise de participation.

**52. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LES CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX STRUCTURES SUIVANTES POUR L'ANNEE 2021 :**

- Mission locale de Paris – Vallée de la Marne pour un montant de 416 280 euros
  - Mission locale du Bassin Chellois pour un montant de 166 500 euros
  - Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance (E2C) pour un montant de 80 000 euros
  - Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi de Paris – Vallée de la Marne pour un montant de 410 000 euros.
- Monsieur le Président est autorisé à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre des présentes affaires.

**53. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ACCORDER UNE REMISE GRACIEUSE DE LOYER à la Mission locale du Bassin Chellois sur le budget annexe immeuble de rapport**

**54. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ADHERER A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES PROFESSIONNELLES POUR LA GESTION DES DECHETS, DES RESEAUX DE CHALEUR ET DE FROID, DE L'ENERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT (AMORCE)**

**55. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LES CONVENTIONS D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SUIVANTES POUR L'ANNEE 2021 :**

- AGVRNV « La luciole Vairoise » pour un montant de 5 000 euros
- Chasse de Marne la Vallée pour un montant de 2 850 euros
- Ecout(e)cris pour un montant de 450 euros
- Vivre autrement en Vallée de la Marne (VAVM) pour un montant de 2 800 euros
- Seine-et-Marne Environnement pour un montant de 24 000 euros
- Pensée(s) Sauvage(s) pour un montant de 4 950 euros
- Mi casa es tu casa pour un montant de 500 euros
- La Paume de terre pour un montant de 3 015 euros
- Planète Val-Maubuée pour un montant de 18 266 euros
- Le rucher Lognot pour un montant de 500 euros

Monsieur le Président est autorisé à signer lesdites conventions ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre des présentes affaires.

**56. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA CHARTE DE RETROCESSION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LE TERRITOIRE LA CAPVM qui ne s'applique que pour les copropriétés de plus de 5 ans.**

Monsieur le Président est autorisé à tout document relatif à la mise en œuvre de la présente affaire.

**57. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ECO STATION BUS DE CHELLES ENTRE TRANSDEV/STBC, LA CAPVM ET LES TRANSPORTEURS.**

Monsieur le Président est autorisé à tout document relatif à la mise en œuvre de la présente affaire.

**58. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'USER DE LA FACULTE DE LEVEE D'OPTION SUR L'IMMEUBLE SIS A TORCY, 5 COURS DE L'ARCHE GUEDON CADASTRE AC 16 AUPRES DE DEXIA AFIN D'EN ACQUERIR LA PROPRIETE PLEINE ET ENTIERE selon les modalités suivantes :**

- La valeur résiduelle a versé au crédit bailleur en fin de contrat a été fixée à 0,15 € par DEXIA.
- Les frais de notaire seront supportés par la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne.
- Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document relatif à la mise en œuvre de la présente affaire

**59. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE DESAFFECTER ET DE DECLASSER DU DOMAINE PUBLIC LA PARCELLE AC 210 A TORCY.**

**60. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES LA CESSION DE LA PARCELLE AC 210 A TORCY A L'EPAMARNE pour un euro symbolique.**

**61. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ACQUERIR LES PARCELLES AM 15, 21 ET 36 DANS LA ZAI DE TORCY AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE POUR UN MONTANT DE 8 340 EUROS.**

- 62. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'ACQUERIR LES PARCELLES AB 141, 142 ET 243 RUE DE LA FAUSSE AUX LOUPS À TORCY pour un euro symbolique.**  
*Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, en sa qualité de Maire de Torcy, ne prend pas part au vote.*
- 63. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER L'EVOLUTION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES A L'AMELIORATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVES comme suit :** création de quatre nouvelles aides, et deux modifications d'aides existantes, pour une augmentation de l'enveloppe budgétaire annuelle estimée à 30000 € (enveloppe budgétaire annuelle initiale de 250000 €) :
- NOUVEAUTES : aide aux audits énergétiques des petites copropriétés collectives ; aide à l'émergence de toitures-végétalisées dans les immeubles collectifs ; aide à l'emploi des éco-matériaux d'isolation en logements individuels ; aide aux projets de rénovation énergétique ambitieux.
  - AIDES EXISTANTES : augmentation de l'exigence de performance énergétique dans les projets de rénovation énergétique ; modification du calcul de l'aide aux copropriétés fragiles.
- 64. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'APPROUVER LA CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION A SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT POUR LE PTRE D'UN MONTANT DE 90 000 EUROS.**  
Monsieur le Président est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente affaire.
- 65. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'OCTROYER UNE GARANTIE D'EMPRUNT A 3F SEINE-ET-MARNE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 25 LOGEMENTS SISE ZAC DES COTEAUX DE LA MARNE LOT 5A A TORCY comme suit :**  
La CAPVM accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 297 610,00 euros souscrit par 3F Seine-et-Marne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°117838, constitué de 5 lignes du prêt.
- 66. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'OCTROYER UNE GARANTIE D'EMPRUNT A CDC HABITAT SOCIAL POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 18 LOGEMENTS SISE 4 RUE D'EMERY A EMERAINVILLE comme suit :**  
La CAPVM accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 694 104,00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°114400, constitué de 7 lignes du prêt.
- 67. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES DE RETIRER LA DECISION N°191204 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE OCTROYANT UNE GARANTIE D'EMPRUNT A HABITAT 77 POUR LA CONSTRUCTION DE 87 LOGEMENTS SISE SQUARES CASSART ET MENDES-France A PONTAULT-COMBAULT**
- 68. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'OCTROYER UNE GARANTIE D'EMPRUNT A ICF LA SALBLIERE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 54 LOGEMENTS SISE 26-28 RUE DES ARCADES FLEURIES À CHELLES comme suit :**  
La CAPVM accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 392 365,00 euros souscrit par ICF HABITAT LA SABLIERE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°116813, constitué de 5 lignes du prêt.
- 69. A DECIDE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES D'OCTROYER UNE GARANTIE D'EMPRUNT A RATP HABITAT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS SISE 3 AVENUE PIERRE MENDES FRANCE A NOISIEL comme suit :**  
La CAPVM accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 286 159 euros souscrit par RATP HABITAT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°109519, constitué de 3 lignes du prêt.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10*

*Date d'affichage : 30 MARS 2021*